

Education Canine – Obéissance – Ring



☎ 0625606647

HA 2354

N° Siret : 798 247 128 00019

Compte rendu de la réunion du 03/06/26

Début de séance 19h15

Présent :

Loïc

Pascal

Nelson

Evan

Christiane

Bruno

Benoit

Invité : Responsable Agility Amélie

Le Président ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Agility

- Le samedi 6 juin, le club de Cholet se déplacera à Saint-Julien afin d'animer un cours d'Agility à destination de l'équipe du club. Amélie, responsable de la section Agility, prendra en charge l'organisation du repas du midi offert aux participants.
- Un pneu d'entraînement pour l'Agility a été commandé. Le club est actuellement dans l'attente de sa livraison.
- Le club entreprend des recherches afin d'inscrire Amélie et David à un concours MEC 1.

Homme Assistant (HA)

- Le club met en vente un costume d'Homme Assistant à Tony pour un montant de 300 €.
- Le comité valide la réparation du costume endommagé de Tony. Le coût de la réparation est estimé à 175 €.
- Concernant la future sélection HA Niveau 1 de Tony, le comité s'accorde sur la conduite à tenir. Un courrier lui sera adressé afin de lui rappeler les enjeux de cette sélection, tant en termes d'image que d'engagement financier pour le club.
- Le club prendra en charge les frais d'inscription à la sélection ainsi que les repas de Tony et de Thierry, qui l'accompagnera.

Formation

- Le comité valide la prise en charge par le club de la formation de commissaire d'obéissance pour Bruno.

Vie du club

- La fête du club est fixée au 20 septembre.
- Loïc attire l'attention du comité sur le fait que certains éducateurs ne respectent pas leurs engagements d'assurer au minimum un cours par mois. Une réunion des éducateurs sera prochainement organisée en présence du comité afin d'échanger sur ce sujet.
- Il est rappelé que certains adhérents circulent à une vitesse excessive dans l'enceinte du club ainsi qu'à ses abords. Une vigilance particulière est demandée à tous.
- Le Président encourage les adhérents à réaliser des photos et vidéos lors des cours afin d'alimenter le site internet et les supports de communication du club.

Concours et manifestations

- Le concours de Batz-sur-Mer se déroulera les 26 et 27 octobre.
- Le comité valide l'attribution d'un budget « lots » compris entre 200 € et 400 € pour l'organisation des concours.
- Le club sollicitera l'aide des adhérents pour l'organisation du concours d'Agility prévu le 11 octobre.
- L'Assemblée Générale de la SHO se tiendra le 29 juin.

Demande de remboursement d'un adhérent

Un adhérent a sollicité le remboursement de ses licences et frais d'inscription, indiquant ne plus trouver d'intérêt à poursuivre son activité au sein du club. À la suite d'un message adressé au Président, dont le contenu a été présenté en séance, l'adhérent a demandé un remboursement des sommes engagées sur certains de ces chiens.

Après examen de la situation, le comité décide à l'unanimité de rejeter cette demande de remboursement pour les motifs suivants :

Multiples annulations de participation aux cours de sa discipline, communiquées au dernier moment, entraînant des difficultés d'organisation pour les éducateurs et les autres adhérents.

- Comportement inapproprié à travers l'envoi d'un message :

Bonjour

Que vous ne remboursiez pas Uran peut être mais les 3 autres chiens c'est autre chose ... on a quand même fait un chèque de plus de 200 euros ...

Je compte sur toi car tu es avant tout le président

A bientôt

Clôture de séance

La séance est levée à 20 h 20.

Trésorier



Secrétaire



Président



Président
Tessier Pascal



Secrétaire

